INFORMATIQUE ET TÉLÉCOM





CONDITIONS GENERALES – Certificat SSL

Dernière version en date du 29/11/2016

Les présentes sont conclues entre :

- La société TECHINFORMATIQUE, SARL, société de droit français, siège social 24 rue de la Rougière 71530 Crissey, inscrite au RCS de Chalon sur Saône au numéro B 424 761 419, représentée par M. DRENOU, ci-dessous nommée TECHINFORMATIQUE,
- et entre toute personne physique ou morale, professionnel de droit privé ou de droit public, domicilié en France métropolitaine, souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par la société de **TECHINFORMATIQUE**, ci-après nommée le Client (Y compris les revendeurs, partenaires ou professionnels du web).

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Particulières et leurs Annexes, complétant les Conditions Générales de Service de **TECHINFORMATIQUE**, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles **TECHINFORMATIQUE** s'engage à fournir au Client un Certificat Electronique associé au Nom de Domaine de son choix.

Les présentes Conditions Particulières et ses Annexes prévaudront sur les Conditions Générales si une contradiction devait apparaître entre ces documents.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS ET INTERPRETATIONS

Dans les présentes Conditions et sauf lorsque le contexte l'exige autrement, les termes et expressions sous-mentionnés ont la signification suivante :

- « *Certificat SSL* » (également appelé un « Certificat ou Certificat Electronique ») : SSL est l'acronyme anglais de « *Secure Socket Layer* ». Il désigne un protocole standard de sécurisation de la transmission de données sur Internet. Un Certificat SSL est un Certificat numérique qui est une suite de données liant cryptographiquement un titulaire identifié par sa Clé Privée à une Clé Publique. Un Certificat SSL peut être attribué à un individu, une organisation privée ou gouvernementale, un établissement d'enseignement, ou à un composant de réseau informatique, tel que le pare-feu, un routeur, ou tout autre support matériel de sécurité.
- « *Signature Numérique* » signifie un fichier de données électronique chiffré qui est joint ou lié logiquement à une autre donnée électronique, qui identifie et est uniquement rattaché à la signature de la donnée électronique, qui est créé grâce à la Clé Privée du signataire et est lié de manière à pouvoir effectuer des modifications ultérieures sur les données électroniques détectables.
- « *Clé Privée* » signifie un fichier de données électronique chiffré et confidentiel conçu pour être en liaison avec une Clé Publique utilisant le même algorithme de chiffrage et qui peut être utilisé pour créer des signatures numériques, pour déchiffrer des fichiers ou des messages qui ont été chiffré avec une Clé Publique.
- « *Clé Publique* » signifie un fichier de données électronique chiffré et librement disponible qui est conçu pour être en liaison avec une Clé Privée utilisant le même algorithme de chiffrage et qui peut être utilisé pour vérifier les Signatures Numériques et pour chiffrer des fichiers ou des messages.
- « *Nom de Domaine* » chaine de caractères (ex : TechInformatique) associée à une extension (ex : .net, .fr...) constituant un nom familier associé à une adresse IP.

INFORMATIQUE ET TÉLÉCOM

CONDITIONS GENERALES CERTIFICAT SSL



« *Serveur* » signifie le Serveur du Client fonctionnant avec l'adresse IP identifiée par un Nom de Domaine par le Client à **TECHINFORMATIQUE** et qui est lié de manière chiffrée à la Clé Publique présentée dans le Certificat SSL.

ARTICLE 3 – ACCES AU SERVICE ET CONDITION DE REALISATION DES PRESTATIONS

TECHINFORMATIQUE propose le service de Certificat SSL dans le cas où le Client dispose d'un Nom de Domaine.

Toute souscription par le Client à une prestation d'abonnement à un Certificat SSL **TECHINFORMATIQUE**, implique être client auprès de **TECHINFORMATIQUE**. Toute passation,

modification ou annulation de commande se fait sous l'entière responsabilité du Client. Les services d'hébergement compatibles avec le service de Certificat SSL sont renseignés par **TECHINFORMATIQUE** lors de la commande.

Le Client reconnaît que le Certificat SSL est lié au Nom de Domaine qu'il a choisi. En ce sens, il n'est pas transférable d'un Nom de Domaine à un autre, souscrit auprès de **TECHINFORMATIQUE** ou d'un bureau d'enregistrement tiers, au cours ou au terme du contrat.

TECHINFORMATIQUE se réserve le droit de ne pas mettre en place un certificat si l'infrastructure ne le permet pas.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client mandate **TECHINFORMATIQUE** pour agir en tant qu'intermédiaire auprès de l'Autorité de Certification notamment pour accepter les accords de souscription avec l'Autorité de Certification et procéder à la confirmation de sa commande auprès de l'Autorité de Certification. Le Client autorise expressément **TECHINFORMATIQUE** à transmettre à l'Autorité de Certification toute information qui lui serait demandée dans le cadre strict de la fourniture du service de Certificat SSL.

L'Autorité de Certification procédera au processus de validation du Certificat SSL demandé par le Client. Le Client sera directement contacté par l'Autorité de Certification.

TECHINFORMATIQUE rappelle au Client que celui-ci doit, dans le cadre de la fourniture du service de Certificat SSL, communiquer à **TECHINFORMATIQUE** ses coordonnées exactes et régulièrement mises à jour. Le Client reconnaît que le Certificat Electronique est susceptible de faire l'objet d'une annulation par **TECHINFORMATIQUE** ou par l'Autorité de Certification dans le cas où le Client fournirait des coordonnées et des informations incorrectes.

Le Client s'engage à être seul responsable de l'espace d'hébergement du site sur lequel est installé le Certificat Electronique et de disposer des accès permettant sa gestion.

Le Client s'oblige à obtenir toute autorisation, permission ou licence qui lui serait nécessaire pour utiliser le Certificat SSL et le maintenir en vigueur.

Le Client devra prendre toutes les précautions adéquates pour empêcher toute violation, perte de contrôle ou divulgation non autorisée d'informations confidentielles dès la remise de sa Clé Privée. Le Client ne devra pas utiliser le Certificat SSL souscrit pour transmettre (aussi bien par l'envoi de courriels que par un téléchargement qui utilise toute forme de protocole de communication), recevoir (aussi bien en sollicitant un courriel que par un téléchargement qui utilise toute forme de protocole de communication), divulguer, afficher ou utiliser de toute autre façon des informations qui seraient illégales, offensantes, abusives, contraires à la moralité publique, indécentes, diffamatoires, obscènes ou menaçantes, ou qui violeraient toute confiance, tout droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers, qui peineraient, embarrasseraient, causeraient un

INFORMATIQUE ET TÉLÉCOM

CONDITIONS GENERALES CERTIFICAT SSL



déni de service, une perturbation ou des troubles. Il ne devra pas envoyer ou proposer des matériaux publicitaires ou promotionnels ou toute autre forme de correspondance non sollicitée. Le Client s'engage à utiliser le Certificat SSL raisonnablement, au sens des dispositions du code civil mais également de la jurisprudence actuelle.

TECHINFORMATIQUE propose également à ses clients l'utilisation de certificat SSL auprès de l'autorité de certification Let's Encrypt. Cette autorité fournit des certificats gratuits X.509 pour le protocole cryptographique TLS au moyen d'un processus automatisé destiné à se passer du processus complexe actuel impliquant la création manuelle, la validation, la signature, l'installation et le renouvellement des certificats pour la sécurisation des sites internet. La mise en place sur l'infrastructure de **TECHINFORMATIQUE** fera l'objet d'une prestation ou sera comprise dans le cadre de contrat de maintenance ou d'hébergement pour les revendeurs.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DE TECHINFORMATIQUE

TECHINFORMATIQUE s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens.

Les obligations de **TECHINFORMATIQUE** au titre des présentes Conditions Particulières se bornent à un rôle d'intermédiaire entre le Client et le prestataire fournissant le Certificat SSL, à savoir l'Autorité de Certification.

TECHINFORMATIQUE peut, à sa seule discrétion et après avoir prévenu le Client au minimum trente (30) jours à l'avance par ses moyens de communication habituels prévus dans les conditions générales de services, procéder à la modification ou à la résiliation du service de Certificat SSL dans le cas où l'Autorité de Certification cesse ses opérations ou ne dispose plus du droit de délivrer des Certificats SSL.

ARTICLE 6 – MODALITES DE PAIEMENT

Le montant que le Client devra verser à **TECHINFORMATIQUE** au titre du service de Certificat SSL souscrit sera établi par devis avant la commande. Ce montant devra être versé par le Client immédiatement lors de la commande.

TECHINFORMATIQUE tient à rappeler que son rôle est celui d'intermédiaire auprès de l'Autorité de Certification. Ainsi, si lors du processus de vérification aux conditions d'éligibilité d'un Certificat SSL, l'Autorité de Certification refuse de délivrer le Certificat Electronique, **TECHINFORMATIQUE** n'est aucunement responsable. Aucun paiement versé par le Client à **TECHINFORMATIQUE** au titre du service de Certificat SSL souscrit ne sera remboursable.

ARTICLE 7 – DUREE DU CONTRAT ET EXPIRATION DU SERVICE

Le Service est souscrit par le Client pour une durée d'un (1) an à trois (3) ans à compter de la date d'émission du Certificat SSL pour les Certificats DV et OV. Et une durée d'un (1) an à deux (2) ans pour les Certificats EV à compter de la date d'émission du Certificat SSL. Le Client sera notifié par OVH de l'expiration de son Certificat SSL. Le Client recevra une notification soixante (60) jours, trente (30) jours, quinze (15) jours, sept (7) jours et trois (3) jours avant l'expiration de son Certificat SSL. **TECHINFORMATIQUE** ne sera pas tenu responsable si le Client n'a pas renouvelé son Certificat SSL dans le temps imparti. Le Client recevra également une notification le jour de l'expiration de son Certificat SSL.

INFORMATIQUE ET TÉLÉCOM

CONDITIONS GENERALES CERTIFICAT SSL



Afin de renouveler son Certificat SSL, le Client devra procéder à une nouvelle commande, qui sera soumise au même processus de validation que la commande initiale.

En revanche, un Certificat SSL révoqué ne peut pas être renouvelé.

Un Certificat SSL peut être résilié sur le champ ou à la date spécifiée dans le préavis : par chaque partie si l'autre commet une infraction importante d'une condition des présentes Conditions Particulières et que cette dernière (dans le cas d'une infraction pouvant être remédiée) n'est pas remédiée dans les vingt (20) jours ouvrés suivant une demande écrite de l'autre partie demandant la résolution du litige, ou par chaque partie s'il se produit un problème d'insolvabilité chez l'autre partie ou que cette autre partie cesse d'exercer ses activités.

Seul le titulaire du Certificat SSL est autorisé à solliciter la révocation de ce dernier à tout moment, y compris avant son expiration. Dans un tel cas, le Client doit immédiatement cesser d'utiliser son Certificat SSL. **TECHINFORMATIQUE** ne procédera à aucun remboursement. **TECHINFORMATIQUE** ne sera pas tenu responsable pour les pertes et préjudices causés lors de période de temps entre la demande de révocation faite par le Client et l'effective révocation exécutée par **TECHINFORMATIQUE**.

ARTICLE 8 – LIMITATION DE LA RESPONSABILITE

LE CLIENT ACCEPTE EGALEMENT QU'EN AUCUN CAS **TECHINFORMATIQUE** NE SERA TENU POUR RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT POUR TOUTE PERTE ENCOURUE PAR CE DERNIER DU FAIT DE L'UTILISATION DU CERTIFICAT SSL EN DEHORS DU CHAMP D'UTILISATION TEL QU'IL EST SPÉCIFIÉ DANS LES PRESENTES CONDITIONS PARTICULIERES.

LE CLIENT RECONNAIT AUSSI QUE **TECHINFORMATIQUE** NE SERA PAS TENU POUR RESPONSABLE VIS-A-VIS DU CLIENT POUR TOUTE PERTE, COMPRENANT TOUS DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS, SPÉCIFIQUES OU SECONDAIRES, ENCOURUS PAR CHAQUE PARTIE EN RAISON D'UNE PERTE, D'UN VOL, D'UNE DIVULGATION NON AUTORISÉE, D'UNE MANIPULATION NON AUTORISÉE, D'UNE ALTÉRATION, D'UNE PRIVATION DE JOUISSANCE OU DE TOUT AUTRE COMPROMISSION CONCERNANT TOUTE CLÉ PRIVÉE UTILISÉE PAR LE CLIENT.

ARTICLE 9 - MODIFICATION DU CONTRAT

Conformément aux Conditions Générales de Service de **TECHINFORMATIQUE**, et selon les modalités qui y sont prévues, les présentes Conditions sont susceptibles d'être modifiées afin de prendre en compte notamment toute évolution jurisprudentielle, légale ou technique, ou règles établies par l'Autorité de Certification.

ARTICLE 10 – DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L 221-28 3° du Code de la Consommation « le droit de rétractation ne peut être exercé (...) pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (...) ».

Le Client reconnaît que la création du Certificat SSL pour son Nom de Domaine constitue, une fourniture d'un tel bien personnalisé au sens de l'article précité.

Dès lors, le Client est expressément informé qu'il ne peut, en application de ces dispositions, exercer son droit de rétractation sur ce Service. Ce droit ne peut davantage être exercé par le Client lors du renouvellement du Service.